



## DECISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

#### **DEC.22.100 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec FOND DE SCENE.**

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n°ARR.2022.0292 du 27 juin 2022 relatif à la délégation de signature provisoire à Madame Jacqueline HUCHIN, deuxième adjointe au maire,

Vu le contrat proposé par Fond de Scène – association loi 1901 sise 27 rue de Stalingrad 95120 à Ermont, représentée par Monsieur Bruno Pitteman en qualité de président.

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec Fond de Scène pour un spectacle de musiciens ambulants.

DECIDE de signer le contrat avec Fond de Scène, (SIRET 44416338000025 / URSSAF 117000001527971712) pour un spectacle de musiciens ambulants organisé le 28 août 2022 entre 16 h et 18 h autour de l'aire de jeux du Parc Launay.

PRECISE que la dépense d'un montant de 900,00 euros TTC sera imputée au gestionnaire FC, sous-fonction 024 6, article 62329 du budget de l'exercice en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 9 août 2022.



Pour le Maire,  
Jean-Noël CARPENTIER  
L'adjointe déléguée,  
Jacqueline HUCHIN